

Réf: Dossier N° 111745

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE STEGI » en abrégé « SCI STEGÎ »

Siège social Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY ANGRE, Lot 2, Ilot 2

Aux termes de la DNSV et des Statuts authentiques en date du 30/05/2022 reçus par Me , et enregistrés au CEPICI le 01/06/2022, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE STEGI » en abrégé « SCI STEGÎ »

Objet :

- Construction et vente de logements,
- Achat et vente de matériaux de constructions,
  - Bâtiments, travaux publics, urbanisme et aménagements urbains ;
  - Génie civil et général,
  - Import- Export ;
  - Toutes activités se rapportant à l'objet ;
  - La prise de participation de la société dans toutes entreprises ou sociétés ivoiriennes ou étrangères, créées ou à créer, ayant un objet similaire ou connexe ;
  - Et généralement, toute opération commerciale, financière, mobilière et immobilière pouvant se rattacher d'une manière quelconque à l'un des objets ci-dessus spécifiés.

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social : Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY ANGRE, Lot 2,

Ilot 2

Dirigeant(s) : M NIOULE GNAHOULOU EMMANUEL (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2022-B12-03218 du 09/06/2022 au  
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°25213/GTCA/RC/2022 du 09/06/2022

